



PREAVIS MUNICIPAL N° 2021/06

**CHESIERES – Vente de la parcelle n° 15'077, propriété de la
Commune d'Ollon**



Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Le terrain proposé à la vente n'est autre que la 3^{ème} et dernière parcelle sise au chemin des Margueronnes propriété de la Commune d'Ollon. Celle-ci est issue de la mutation des anciens lots n^{os} 2'471 et 2'472 à Chesières, qui a donné lieu à la création des parcelles n^{os} 15'075, 15'076 et 15'077.

En 2018, la parcelle n^o 15'076 a fait l'objet d'un échange avec celle portant le n^o 14'186, propriété de M. Charles HAUENSTEIN (préavis 2018/04). Quant au bien-fonds n^o 15'075, celui-ci été vendu en 2020 à Mme et M. Caroline et Dominique GONIN-FERROT (préavis 2019/08).

Les motivations de l'Exécutif sur le bien-fondé de la vente de ce terrain restent identiques à ce qui avait été mentionné lors du dernier préavis précité, à savoir :

« Afin de favoriser le soutien économique (CDSV SA, pâturages, terres agricoles en plaine) et également le patrimoine locatif (logements à loyers abordables), la Municipalité a souhaité ne conserver que les parcelles d'utilité publique.

Cependant, celles en constitution n'entrent pas dans les critères ci-dessus, raison pour laquelle leur mise en vente apparaît comme une évidence. »

Le terrain concerné dans ce préavis totalise une surface de 1'080 m².

2. Contact des acheteurs et offre

En fin d'année 2020, la Municipalité a été contactée par un couple domicilié sur La Côte, pour l'achat de la parcelle n^o 15'077. Sa proposition de Fr. 400'000.-- a été jugée trop basse par l'Exécutif et les requérants ont finalement retiré leur offre.

Dans un courriel spontané, Mme Julie LEGRAND et M. Jérôme PELLICIER, domiciliés à Chesières, ont manifesté, en février dernier, leur intérêt d'acquérir la parcelle dont il est question (voir plan ci-après), accompagné d'une proposition d'achat de Fr. 430'000.--.



Bien qu'inférieur au montant de Fr. 475'000.-- issu de la vente de la parcelle n° 15'075 (1'007 m²), cette proposition constitue une offre sérieuse compte tenu de la géométrie et des proportions désavantageuses par rapport à l'implantation d'une habitation.

Cette parcelle n'ayant pas suscité un intérêt significatif lors de sa précédente mise en vente, la Municipalité a renoncé à remettre des annonces sur les canaux de communication déjà utilisés par le passé.

Début mars, l'Exécutif a donc informé Mme Julie LEGRAND et M. Jérôme PELLICIER qu'il acceptait leur proposition et qu'un préavis dans ce sens serait présenté au Conseil communal.

Dans l'intervalle, un projet de servitude de passage situé sur le terrain de la Commune en faveur de la parcelle n° 15'079, sera inscrite au Registre foncier.

La promesse d'achat auprès d'un notaire est en cours d'établissement en vue de sa signature. Celle-ci sera conditionnée par l'acceptation de la vente par l'Organe délibérant, à l'inscription de la servitude de passage susmentionnée ainsi qu'à l'obtention d'un permis de construire. Cette promesse devrait être signée dans le courant du mois de juin.

3. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 18 juin 2021,


- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2021/06
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide


1. d'**AUTORISER** la Municipalité à vendre la parcelle n° 15'077, propriété de Commune d'Ollon, pour un montant de **Fr. 430'000.--**.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 mai 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic :

P. Turrian



Le Secrétaire

Ph. Amevet